1. RAPPORT DE PRESENTATION

1.1. : Diagnostic du territoire et état initial de l'environnement
1.2. : Choix retenus pour le Plan d'Aménagement et de Développement Durables et justifications du zonage et du règlement

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

3. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

4. REGLEMENT

5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

5.1. Plan de zonage Echelle 1/5000ème
5.2. Plan de zonage Echelle 1/2000ème

6. ANNEXES

6.1. Droit de Préemption Urbain
6.2. Plan et liste des Servitudes d'Utilité Publique
6.3. Arrêté préfectoral concernant le bruit
6.4. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines
6.5. Taxe d'Aménagement
6.6. Annexes sanitaires
6.7. Arrêté préfectoral classant le département en zone à risque d'exposition au plomb
6.8. Contraintes sols et sous-sols (retrait-gonflement des sols argileux et zones humides)
6.9. Anciennes carrières
6.10. Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de la Mauldre

7. PIECES ADMINISTRATIVES

7.1. Délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
7.2. Porter A Connaissance de l'Etat
7.3. Compte rendu du débat du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD
7.4. Comptes rendus des réunions d'association des Personnes Publiques Associées
7.5. Demande d'examen au cas par cas